

Cacouna, le 23 juillet 2006

**230**

**DC15**

Madame Monique Gélinas  
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec (QC), G1R 6A6

Projet d'implantation du terminal  
méthanier Énergie Cacouna  
Cacouna

6211-04-005

**Objet : AVIS DE CORRECTION – Gérard Michaud, Cacouna**

### **Référence**

*17. Le transport maritime*

*Énergie Cacouna*

*Réponse au BAPE – 17.1*

*Ancrage 2 : Ancrage à court terme d'arrivée normale*

*Demande ou question :*

*17.1 Concernant les installations fixes des points d'ancrage d'urgence proposés, y a-t-il présence de ressources particulières à ces endroits (bancs d'importance répertoriés, zones de pêche, etc.)?*

*Réponse :*

*Aucun des deux points d'ancrage n'aura d'installation physique pouvant nuire aux ressources naturelles. De plus, il n'y a aucune limite physique, comme câbles sous-marins ou des gazoducs, à proximité des points d'ancrage identifiés. Ces points d'ancrage ont été proposés pour les cas où le poste d'amarrage serait déjà occupé : un à long terme / d'urgence et un à court terme d'arrivée normale.*

*Le point d'ancrage à court terme no 2 est localisé à 48° 57,3' de latitude N, 69° 33,25' de longitude O, approximativement à 1,75 mille nautique au nord-ouest du poste d'amarrage proposé à Gros-Cacouna, dans approximativement 28 m d'eau.*

### **Correction**

Ce point d'ancrage est situé dans une zone de fréquentation intensive :

- Bélugas
- Échoueries de Phoques gris (aux Rochers percés, ouest de Gros-Cacouna, et dans la zone du Rocher de Cacouna et des battures de Rivière des Vases plus à l'est)
- Lieu de mise bas du Phoque commun
- Zone de pêche à l'anguille (littoral Cacouna)
- Corridors de poissons (voir en annexe : *Un portrait environnemental*)

*Sources : Saint-Laurent Vision 2000, 1998*

### Impacts appréhendés

- Bruits sonores sous-marins élevés : navire méthanier, 3 ou 4 remorqueurs
- Danger de collision avec mammifères marins
- Dérangement pour échoueries de phoques
- Dérangement néfaste pour bélugas, mères et nouveaux-nés à la recherche de nourriture
- Perte d'habitat : Zone de bancs d'importance (Éperlan arc-en-ciel, Hareng, Alose savoureuse, Anguille)
- Circulation maritime (zone sud du Parc marin) : environ 300 navires annuellement et de 500 à 1000 petits bateaux : plaisance, observation des baleines, kayaks de mer, voiliers, ...

### État actuel

- Études incomplètes sur les mammifères marins du secteur
- Études incomplètes sur l'hydroacoustique du secteur Cacouna Île Verte
- Études incomplètes sur les bancs d'importance de poissons
- Études incomplètes des effets remous d'ancrage lourd à long terme sur les fonds marins du secteur : augmentation de la turbidité, instabilité de la sédimentation, forts courants (4 nœuds) à marée descendante, perte des bancs de poissons, mollusques, ...
- Voir en annexe, relevé sommaire de la problématique *Mammifères marins* (Gérard Michaud, *Environnement et développement durable*, Mémoire déposé au BAPE)

### Remarques

Le promoteur Énergie Cacouna persiste toujours à nier la fragilité des écosystèmes de la zone Cacouna – Île Verte. Cette fois, **au lieu de répondre à la question de la présence de ressources particulières**, il évite cette question en déclarant sans aucune évaluation explicite que les points d'ancrage ne pourront nuire aux ressources naturelles du milieu puisqu'ils n'auront pas d'installation physique.

### Question

**Dans quelle mesure les 3 ministères fédéraux responsables de l'administration de la Loi C-5 sur les «espèces en péril» et le gouvernement du Québec avec sa Loi sur les «espèces menacées et vulnérables» appliqueront-ils les lois et règlements sur l'évaluation environnementale du projet Énergie Cacouna ?**



Gérard Michaud  
285, rue Michaud  
Cacouna, (QC), G0L 1G0

# UN PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

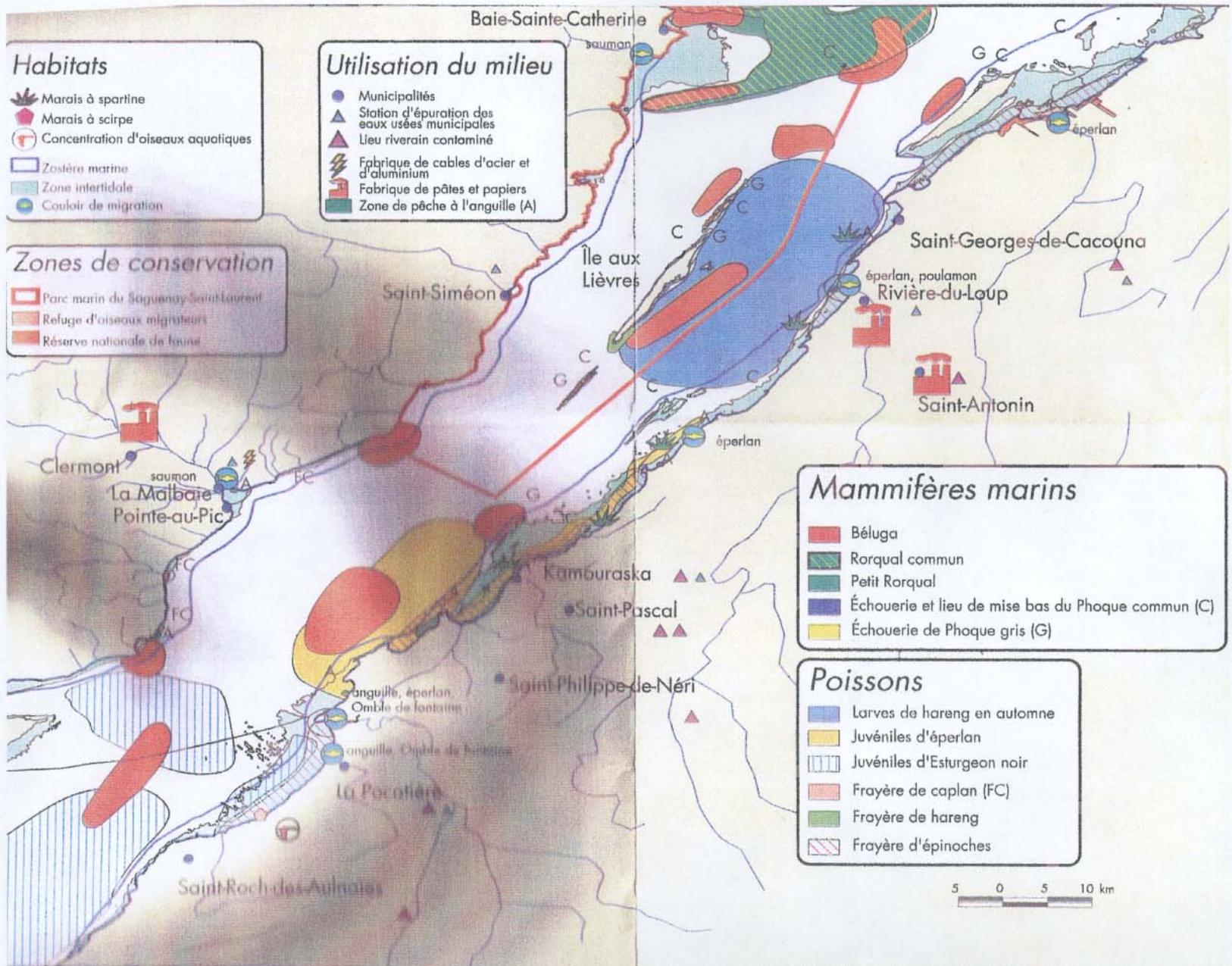
## HABITATS

## UTILISATION DU MILIEU

## ZONES DE CONSERVATION

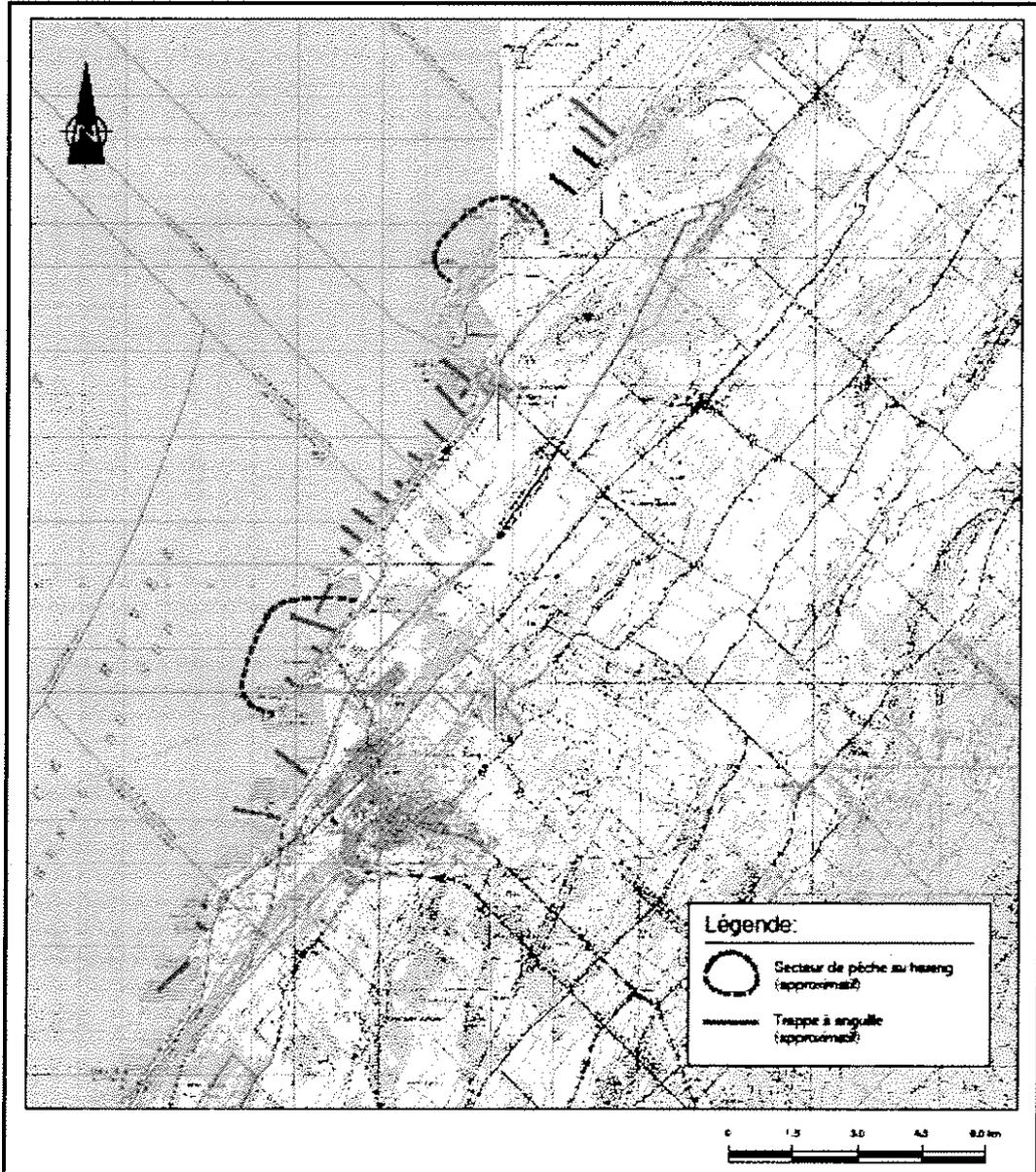
## MAMMIFÈRES MARINS

## POISSONS



Q058 : cartographie des pêches anguilles et harangs

Q-058



Date	2000-02-27	Echelle	1 : 225 000
Rédigé par	M. Demblay	Approuvé par	C. Ouby
Interdit par	C. Ouby	Approuvé par	M. Eddy
N° de dossier	051222802-1400-07	N° de projet	05-1222-002

  
**PROJET ONL / LNO PROJECT**


**Golder Associates**  
 2285, boulevard de la Rivière, bureau 92  
 Montréal (Québec) H3K 2Y2  
 Tél. 514 382-8800 Fax 514 382-8822

SITES DE PÊCHE AU HARANG ET À L'ANGUILLE DANS  
 LA ZONE D'ÉTUDE RÉGIONALE

PROJET  
**Q-058-1**

I:\2004\04-1222\04-1222-307\MXD\Figures\Socio-econ\CAL-Fig12-Protected\_Areas-French.mxd

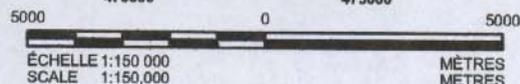


**LÉGENDE/LEGEND**

- EMBLACEMENT DU PROJET
- FRÉQUENTATION INTENSIVE PAR LE BÉLUGA
- MARAIS DE CACOUNA
- AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES
- RÉSERVE NATIONALE DE LA FAUNE DE LA BAIE DE L'ISLE-VERTE
- REFUGE D'OISEAUX MIGRATEURS

**RÉFÉRENCE/REFERENCE**

Imagerie Landsat fournie par Radarsat International. Périmètre de la Réserve nationale de faune fournie par le Site Web d'Environnement Canada (juillet 2005). Fréquentation intensive par le béluga, sanctuaire d'oiseaux migrateurs et aire de concentration d'oiseaux aquatiques adaptés de MRC de Rivière-du-Loup (20 mai 2004)  
 Référence/Datum : NAD 83 Projection : UTM Zone 19

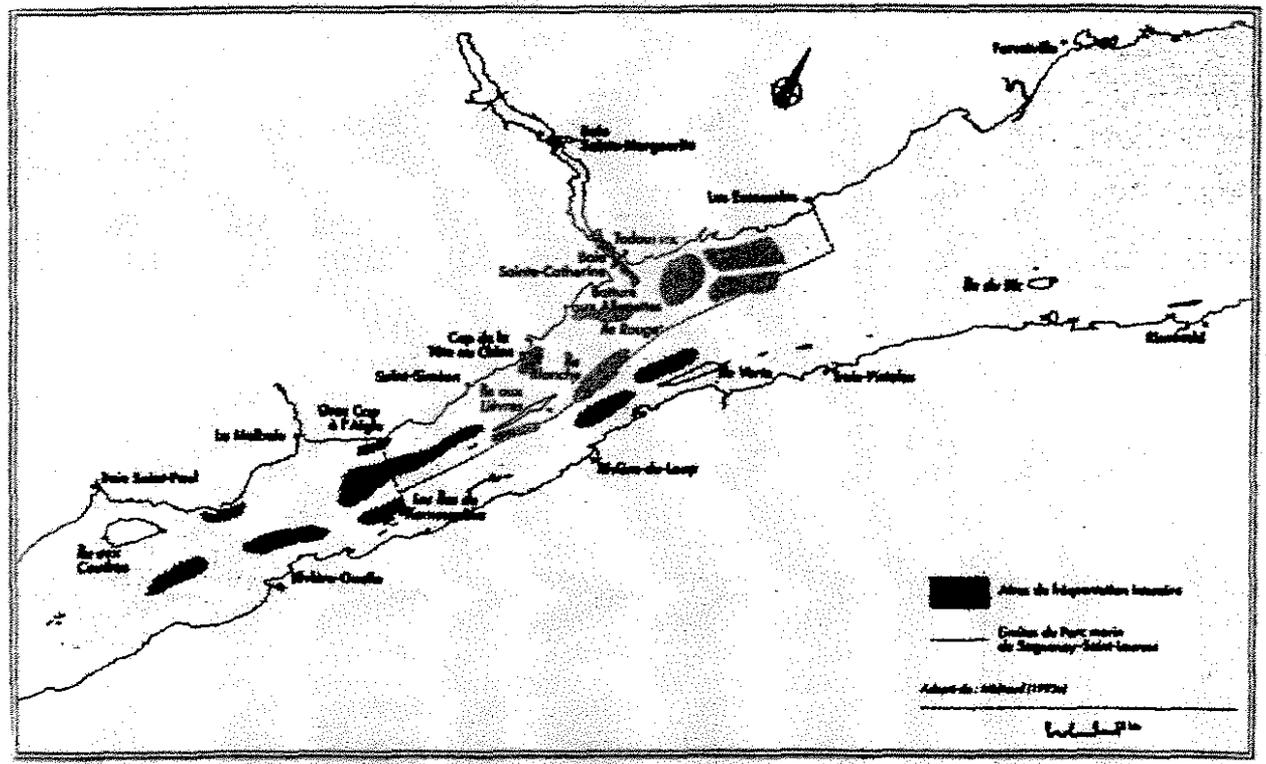


		<b>PROJET GNL/LNG PROJECT</b>	
<b>TITRE/TITLE</b> <b>HABITATS PROTÉGÉS ET HABITATS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE</b>			
		PROJET/PROJECT No. 04-1222-307.6490 PROJETÉ PAR/DESIGNER: P/WJ 14 jan. 2005 GD BC 15 sept. 2005 VÉRIFIÉ PAR/CHECKER: KF 31 mai 2005 APPRÉCIÉ PAR/REVIEWER: KF 31 mai 2005	ÉCHELLE TELLE QU'ILLUSTREE/SCALE AS SHOWN <b>FIGURE 12</b>

## C- Le Béluga (Zone Cacouna - Île Verte) – Plan de rétablissement

Dans la zone Cacouna - Île Verte, les bélugas sont quotidiennement observés au large du port de mer, visibles du littoral et du sommet de la montagne de Gros-Cacouna ainsi qu'à l'occasion des croisières d'écotourisme en partance de Rivière-du-Loup.

### PLAN DE RÉTABLISSMENT



Distribution estivale du Béluga du Saint-Laurent. Michaud 1993 a.  
Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent. Figure 4.

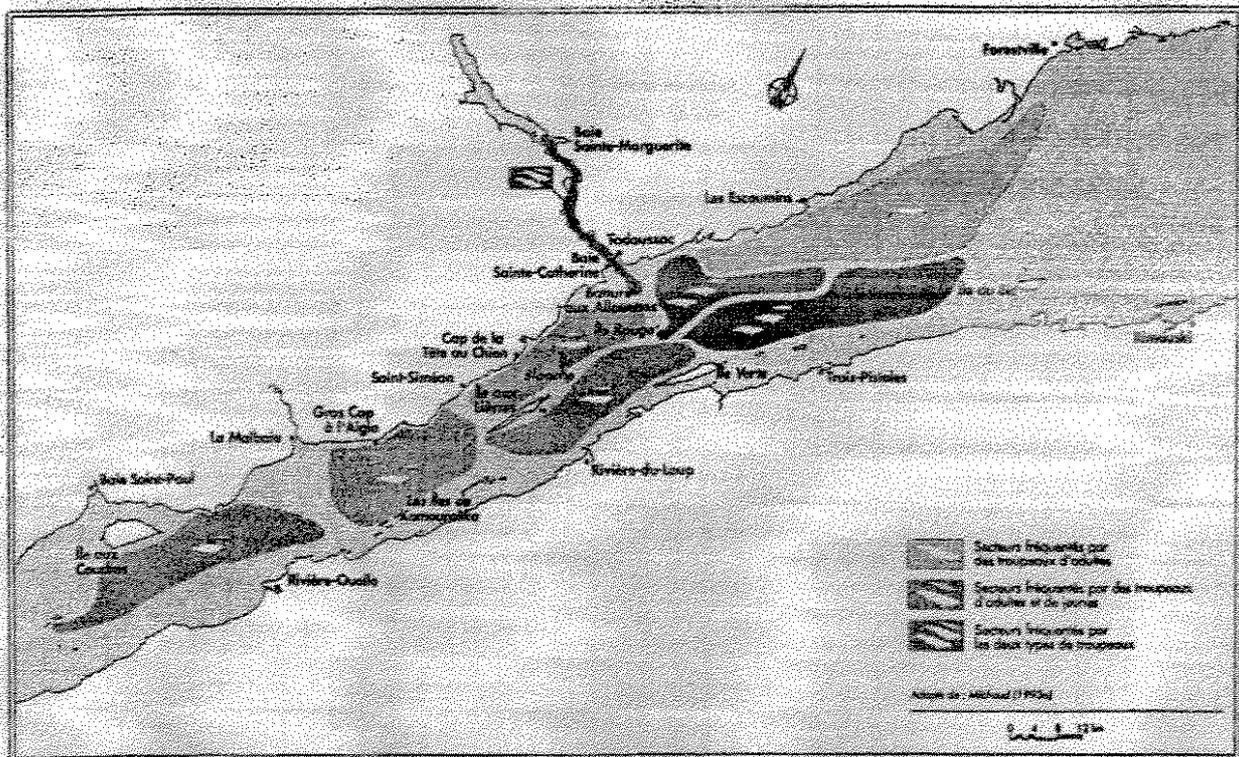
**1995** – Lors du dépôt du Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent aux autorités du ministère des Pêches et Océans et du Fonds mondial pour la Nature – Canada, le co-président Richard Bailey et la co-présidente Nathalie Zinger précisait : «Nous croyons que la mise en œuvre de ce plan de rétablissement fera en sorte que la population de bélugas du Saint-Laurent, présentement en danger, deviendra suffisamment nombreuse et dans un état tel que les événements naturels et les activités humaines ne constituent plus une menace pour sa survie».

**2002** – Parcs Canada fait adopter le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin Saguenay – saint-Laurent pour assurer la sauvegarde de ce milieu et la protection des mammifères marins.

**2004** – Le comité sur le statut des espèces en péril au Canada (COSEPIC) classe le Béluga du Saint-Laurent «**ESPÈCE MENACÉE**» ; cette désignation lui confère un **niveau de protection élevé**.

La population du Béluga dans l'écosystème du Saint-Laurent est évaluée à 1000 individus. La zone Cacouna – Île Verte à l'extérieur des limites du parc marin est notamment fréquentée par les mères et leurs veaux. (Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent).

**Figure 5.** Secteurs fréquentés par des troupes d'adultes et de jeunes.



Les secteurs de Cacouna et l'Île Verte sont fréquentés de façon intensive par les troupes d'adultes et de jeunes. «La circulation d'un nombre grandissant de bateaux pourrait interférer avec les activités du béluga, comme sa recherche de nourriture, ses déplacements et ses comportements sociaux. La présence de ces bateaux augmente aussi le risque de collision. Le trafic commercial, le dragage et certaines formes de développement côtier pourraient également présenter une menace aux bélugas.» (Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent, 1995).

**Problème** : Dérangement important par la circulation des navires et du projet de développement côtier du terminal méthanier de Gros-Cacouna (Bruit – recherche de nourriture, collision, désorientation).

**Résultat** : PERTE DE L'HABITAT DE LA ZONE CACOUNA – ÎLE VERTE.

Baisse de population. Impact sur l'industrie de l'écotourisme.

## **Facteurs de vulnérabilité**

Référence : Plan de rétablissement du Béluga du Saint-Laurent.

Résumé : B.3. Page 35

Les bélugas font preuve d'une grande fidélité et même d'une ténacité pour un certain nombre de sites à l'intérieur des limites de leur aire de répartition estivale (Voir figure 5. Page 11)

Dix-huit sites très fréquentés ont été décrits, dont Cacouna. «...» ces aires hautement fréquentées devraient être considérées vulnérables à la circulation des bateaux et aux futurs projets de développements côtiers. Les zones fréquentées par les mères et leurs veaux sont particulièrement préoccupantes, car le dérangement pourrait séparer la mère du nouveau-né et causer la mort de celui-ci...

Résumé : B.6. Page 35

Diriger la circulation des navires vers le chenal nord en amont de l'Île Rouge. En amont de l'Île Rouge, les navires qui ne s'arrêtent pas à Cacouna devraient être encouragés à utiliser le chenal nord, où les bélugas sont moins nombreux, plutôt que le chenal sud beaucoup plus fréquenté.

Résumé : B. 10. page 36

Évaluer les projets de développements côtiers près des zones fréquentées par les bélugas, tous les projets de développement tels que les travaux de dragage ou de construction d'un quai ...

Résumé : C. Page 36

Prévenir les catastrophes écologiques et prendre les mesures d'urgence requises...

## **D- Problématique**

Référence : Addenda. Transport maritime

Section 2.3.3.2 point d'ancrage normal de courte durée, Cacouna.

### **Préambule**

Il est mentionné : «comme on peut le voir à la figure 2.3.2 un point pour l'ancrage de courte durée a été choisi à environ 1,75 milles nautiques au nord-ouest du poste d'amarrage du terminal de Gros-Cacouna.»

### **Zone perturbée**

Ce point d'ancrage est localisé dans une zone du fleuve fréquentée de façon intensive par des troupeaux d'adultes et de jeunes bélugas.

Voir carte – figure et zonage préliminaire du Parc marin.

### **Note**

De mon domicile (G. Michaud, rue Michaud, Cacouna)

Vue sur le fleuve à 180 degrés

(Cacouna. Figure 5. Distribution estivale du Béluga du Saint-Laurent, Michaud 1993a).

Selon les conditions de la météo, vagues et périodes saisonnières.

Observation régulière de groupes de 2, 4, 6, 8 bélugas.

### **Impacts cumulatifs majeurs**

1. Dérangement par les bruits sonores sous-marins.
2. Danger d'égarement mère-nouveau-né.
3. Collision
4. Perte de l'habitat à la recherche de nourriture.

### **Sources :**

- Plan de rétablissement du Béluga du saint-Laurent. Sections B.3, B.6, p.35, B.10, p.36
- LOI C-5 sur les espèces en péril, Gouvernement canadien, 12 décembre 2002.

### **Application :**

- Articles 14 à 23 COSEPAC. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
- Articles 27 à 31. Liste des espèces en péril. COSEPAC classe le Béluga du Saint-Laurent «Espèce menacée», 2004.
- Articles 32 à 36. Interdictions.
- Articles 37 à 46. programmes de rétablissement.
- Articles 47 à 55. Plans d'action.
- Articles 56 à 64. Protection de l'habitat essentiel.

### **Contrôle d'application :**

- Article 137. loi canadienne sur l'évaluation environnementale. «Effets environnementaux» de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ; les répercussions de changements à l'environnement sur une espèce sauvage inscrite, son habitat essentiel ou la résidence de ses individus.

## **E- Question**

**Considérant que le Béluga du Saint-Laurent est classé «espèce menacée» ;**

**Considérant les répercussions de changements à l'environnement des bélugas dont l'habitat sera fréquenté de façon intensive dans la zone Cacouna – Île Verte ;**

**Considérant les objectifs de la Loi C-5**

- **de prévenir et empêcher que les espèces menacées et vulnérables ne deviennent encore plus en péril,**
- **et de voir au rétablissement des espèces menacées et vulnérables en raison des activités humaines ;**

**Dans quelle mesure les trois ministères fédéraux responsables de l'administration de la Loi C-5 sur les «espèces en péril» appliqueront-ils les articles de la Loi sur l'évaluation environnementale du projet Énergie Cacouna ?**